



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026

PROCES VERBAL N°34

Réunion plénière du 14 avril 2026

Lieu : Montivilliers

Président de séance : Mr Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : Mrs Thierry BLONDEL - Dominique FONTAINE - Luc DUVAL

Absence excusée : Mr Thomas NIEMIER

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

ADOPTION PV

En l'absence d'observation le procès-verbal n°32 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

U13 D1 poule A du 28 février 2026

Match n°55530834: GRAND QUEVILLY FC (5) / QUEVILLY ROUEN METROPOLE (4)

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux du 25 mars 2026 publié le 30 mars 2026.

Donne match perdu par pénalité(0pt) à QUEVILLY ROUEN METROPOLE (4) sur le score de 0 but à 3 buts, pour en faire bénéficier GRAND QUEVILLY FC (5) sur le score de 3 buts à 0 but.

DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

U18 D1 poule B du 7 mars 2026

Match n°55531280 : FC BOUCLE DE SEINE (21) / FC LE TRAIT DUCLAIR (21)

Match arrêté

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 26 mars 2026 publié le 2 avril 2026

La commission donne match à rejouer le 22 avril 2026.

U18 D1 poule C du 14 mars 2026

Match n°55534683 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (21) / FC ROUEN 1899 (22)

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 2 avril 2026 publié le 9 avril 2026.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain

U18 D1 poule C du 21 mars 2026

Match n°55534685 : O. PAVILLAIS (22) / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (21)

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 26 mars 2026 publié le 2 avril 2026.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

U18 D2 poule C du 7 mars 2026

Match n°55532156 : FC GRUCHET LE VALASSE (21) / USF FECAMP (22)

Match arrêté à la 76ème minutes

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 26 mars 2026 publié le 2 avril 2026.

Donne match perdu par pénalité (0pt) à FC GRUCHET LE VALASSE (21) pour faits disciplinaires, sur le score de 0 but à 3 buts pour en faire bénéficier USF FECAMP (22) sur le score de 3 buts à 0 but.

U18 D2 poule E du 14 mars 2026

Match n°55532277 : FC SOMMERY (21) / CA LONGUEVILLAIS (21)

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 26 mars 2026 publié le 2 avril 2026.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain

U15 D2 poule A du 7 mars 2026

Match n°55532684: HAVRE AC (2) / US ST THOMAS (1)

Match arrêté à la 50ème minutes

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 2 avril 2026 publié le 9 avril 2026.

* Donne match perdu par pénalité (0 pt), (0 but) au HAVRE AC (2) pour faits disciplinaires.

* Donne match perdu par pénalité (0 pt), (0 but) à US ST THOMAS (1) pour faits disciplinaires.

U15 D2 poule E du 21 mars 2026

Match n°55533044 : FC LE TRAIT DUCLAIR (1) / ISNEAUVILLE (2)

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale de discipline du 26 mars 2026 publié le 2 avril 2026.

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Rencontres du 21/03/2026

U18 D1

Poule A

Match n°55531190 : ES DU MONT GAILLARD (22) / ESM GONFREVILLE (22)

Réserve d'après match de ES DU MONT GAILLARD (22)

Dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux.

Poule B

Poule C

Match n°55531392: US MESNIL ESNARD FRA (22) / G ELBE.CLEON. CAUDEBE (22)

La commission inflige une amende de 10€ à US MESNIL ESNARD FRA pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).

Dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux.

U18 D2

Poule A

Match n°55531721: ESM GONFREVILLE ORCHER (23) / US GODERVILLAISE (21)

La commission inflige une amende de 10€ à ESM GONFREVILLE ORCHER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Poule B

Match n°55532066 : RC DU PORT DU HAVRE (22) / US DE BOLBEC (22)

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de n° licence arbitre assistant 1).

Poule C

Poule D

Match n°55532238 : E MOTTEVILLE X MARE (21) / PLAT QUINCAMPOIX FC (21)

La commission inflige une amende de 10€ à PLAT QUINCAMPOIX FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence n° licence arbitre assistant 2).

Poule E

Match n°55532281 : US DOUDEVILLAISE (21) / FC OFFRANVILLAIS (22)

La commission inflige une amende de 10€ à FC OFFRANVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence n° licence arbitre assistant 2).

Poule F

Match n°55532335 : FC DU NORD OUEST (21) / GRPT US CRIEL EU FC (21)

Match arrêté à la 55ème minute.

Dossier transmis à la commission départementale de discipline.

Match n°55532336 : RC ETALONDES (21) / ENT AUFFAY.AJC (21)

Forfait non déclaré de ENT AUFFAY.AJC (21)

La commission jugeant en premier instance :

Donne match perdu par forfait à ENT AUFFAY.AJC (21) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier RC ETALONDES (21) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à ENT AUFFAY.AJC une amende de 120€ pour forfait non déclaré en application des droits du DFSM.

Match n°55532337: GRPT MOULIN ECALLES (22) / YERVILLE FC (22)

La commission inflige une amende de 10€ à YERVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence n° licence arbitre assistant 2).

Poule G

Match n°55532379 : ST AUBIN FC (22) / GCO BIHORELLAIS (21)

La commission inflige une amende de 10€ à ST AUBIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

La commission inflige une amende de 10€ à GCO BIHORELLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence n° licence arbitre assistant 2).

Match n°55532381 : ROUEN SAPINS FC (21) / FC BONSECOURS S. LEGE (21)

La commission inflige une amende de 10€ à ROUEN SAPINS FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Poule H

U15 D1

Poule A

Poule B

Match n°55532599 : QRM (2) / SC PETIT COURONNE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à QRM pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque la présence d'un délégué).

La commission inflige une amende de 10€ à SC PETIT COURONNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de maillot de certains joueurs).

Poule C

U15 D2

Poule A

Match n°55532693: SAFRAN NORMANDIE SPORTS (1) / AS ST ADRESSE BUT (1)

La commission inflige une amende de 10€ à SAFRAN NORMANDIE SPORTS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

Match n°55532695 : RC DU PORT DU HAVRE (2) / AS ST ROMAIN COLBOSC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

Poule B

Match n°55532737 : LE HAVRE FC 2012 (1) / OH TREFILIERIES NEIGES (2)

La commission inflige une amende de 10€ à OH TREFILIERIES NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant)

Match n°55532740 : ES DU MONT GAILLARD (2) / GRPT ST AUBIN VIGOR (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ES DU MONT GAILLARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

Poule C

Match n°55532840 : US DOUDEVILLAISE (2) / US GODERVILLAISE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à US DOUDEVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence du délégué)

Poule D

Match n°55532942 : AS FAUVILLAISE (3) / E MOTTEVILLE X MARE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à AS FAUVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

Poule E

Match n°55533047: A HOULMOISE BOND FC (1) / AS ST PIERRE VARENDEVILLE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à A HOULMOISE BOND FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

Match n°55533048: CANTELEU FC (1) / ROUEN SAPINS FC (2)

La commission inflige une amende de 20€ à ROUEN SAPINS FC pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage de son fait.

Poule F

Match n°55533109 : AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1) / FC LA VARENNE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la

feuille d'arbitrage (absence de délégué)

Match n°55533110: ISNEAUVILLE FC (1) / AC BRAY EST FORGES (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ISNEAUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

Poule G

Poule H

Match n° 55533264. YERVILLE FC (1) / O PAVILLAIS (2)

Match arrêté à la 46ème minute.

Dossier transmis à la commission départementale de discipline

Poule I

Match n°55547247: G ELBEUF.CLEON. CAUDEBEC (3) / US MESNIL ESNARD FRA (3)

Match arrêté à la 88ème minute.

Dossier transmis à la commission départementale de discipline

Poule J

Match n°55547290 : MONT ST AIGNAN FC (2) / MAISON QUARTIER GRIEU (2)

La commission inflige une amende de 10€ à MONT ST AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Match n°55547294 : AL DEVILLE MAROMME (2) / G ELBEUF.CLEON. CAUDEBEC (4)

La commission inflige une amende de 10€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence du délégué)

Poule K

U13 D1

Poule A

Match n°55530844: AS MADRILLET CHAT BL (5) / US LUNERAYSIENNE (4)

La commission inflige une amende de 10€ à AS MADRILLET CHAT BL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).

Poule B

Match n°55530886 : SC OCTEVILLE SUR MER (4) / GRPT ST AUBIN VIGOR (4)

La commission inflige une amende de 10€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).

Match n°55530890 : GRPT MOULIN ESCALLES (4) / SC FRILEUSE (3)

La commission inflige une amende de 10€ à SC FRILEUSE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).

U13 D2

Poule A

Match n°55530925 : SC OCTEVILLE SUR MER (5) / CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule B

Match n°55530953 : US DES FALAISES (3) / YVETOT (8)

La commission inflige une amende de 10€ à US DES FALAISES 3 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°55530956 : AS FAUVILAISE (4) / SOLIDARITE DE GOURNAY (3)

La commission inflige une amende de 10€ à AS FAUVILAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule C

Poule D

Match n°55531010 : CANTELEU FC (3) / STADE SOTTEVILLE CC (6)

La commission inflige une amende de 10€ à STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule E

Match n°55531038 : SC PETIT COURONNE (3) / CMS OISSEL (3)

La commission inflige une amende de 10€ à CMS OISSEL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55531039: CO CLEON (3) / FC BOOS (3)

La commission inflige une amende de 10€ au CO CLEON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°55531040: ECOLE DE FOOT ELBEUF (4) / ST AUBIN FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ST AUBIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

U13 D3

Poule A

Match n°55531069 : GRAND QUEVILLY FC (6) / FC LE TRAIT DUCLAIR (3)

La commission inflige une amende de 10 € à GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre)

Poule B

Match n°55531094 : STADE SOTTEVILLE CC (3) / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (5)

La commission inflige une amende de 10€ à STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant banc de touche)

Match n°55531096: ST AUBIN FC (2) / GRAND COURONNE FC (3)

La commission inflige une amende de 20€ à ST AUBIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à GRAND COURONNE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et arbitre assistant 2)

Poule C

Match n°55531123 : AL DEVILLE MAROMME (4) / MT ST AIGNAN FC (5)

La commission inflige une amende de 10€ au MT ST AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule D

Match n°55531150: USF FECAMP (3) / US LILLEBONNAISE (3)

La commission inflige une amende de 10€ à USF FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

La commission inflige une amende de 10€ à US LILLEBONNAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55531151: CS GRAVENCHON (5) / OLYMPIA'CAUX (6)

La commission inflige une amende de 30€ à CS GRAVENCHON pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige une amende de 10€ à CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro de match).

Match n°55531152: US ST MACLOU BRIERE (2) / CANY FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à CANY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule E

Match n°55531225 : AS OURVILLAISE (1) / AS FAUVILLAISE (5)

La commission inflige une amende de 10€ à AS FAUVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Match n°55531226 : ENT CAUX FC OUVILLE (1) / ES PLATEAU FOUC REAL (2)

La commission inflige une amende de 10€ à ENT CAUX FC OUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence dirigeant sur banc de touche)

La commission inflige une amende de 10€ à ES PLATEAU FOUC REAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule F

Match n°55531251 : FALAISES DU TALOU (5) / GRPT CRIEL EU (1)

La commission inflige une amende de 10€ à FALAISES DU TALOU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT CRIEL EU 1 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Match n°55531252: AC BRAY EST FORGES (2) / AS MESNIEROISE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à AC BRAY EST FORGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

Match n°55531254 : ES AUMALOISE (2) / ES JANVALAISE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ES AUMALOISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

Poule G

Match n°55531325: US ST THOMAS (1) / RC HAVRAIS (1)

La commission inflige une amende de 20€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55531326 : CS SER MUNICIPAUX LE HAVRE (3) / OH TREFILERIE NEIGES (5)

La commission inflige une amende de 10€ à CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Match n°55531327 : RC DU PORT DU HAVRE (4) / AS ST ADRESSE BUT (3)

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence dirigeant sur banc de touche)

La commission inflige une amende de 10€ à AS ST ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule H

Match n°55531352 : SOLIDARITE S GOURNAY (4) / US DE BOLBEC (3)

La commission inflige une amende de 10€ à SOLIDARITE S GOURNAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Match n°55531354 : ESPC ST GILLES ETAIN (3) / LE HAVRE SPORT FOOT (3)

La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE SPORT FOOT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55531355: HAVRE AC (3) / ROGERVILLE FC (1)

La commission inflige une amende de 20€ à HAVRE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à ROGERVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et arbitre assistant 2).

U13 D4

Poule A

Match n°55531436 : ROUEN SAPINS FC (5) / CAUDEBEC ST PIERRE F (5)

Réserve d'après match de CAUDEBEC ST PIERRE F (5)

Dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

Poule B

Poule C

Match n°55537944 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (3) / PLAT QUIMCAMPOIX (3)

La commission inflige une amende de 10€ à FC ST ETIENNE DU ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Match n°55537945: FC BOOS (2) / CA CHEMINOTS STEPHAN (2)

La commission inflige une amende de 10€ à CA CHEMINOTS STEPHAN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule D

Poule E

Match n°55539547 : US DE GRAMMONT (6) / US DOUDEVILLAISE (5)

La commission inflige une amende de 10€ à US DOUDEVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule F

Match n°55532024 : NEUVILLE AC (2) / FC LA VARENNE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à FC LA VARENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule G

Match n°55536613 : US LONDINIÈRES (2) / US BACQUEVILLE PIER (1)

La commission inflige une amende de 10€ à US LONDINIÈRES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°55536615: E MOTTEVILLE X MARE (5) / YVETOT (6)

La commission inflige une amende de 10€ à E MOTTEVILLE X MARE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule H

Match n°55536556: SC ST AUSTREBERTHE (1) / E MOTTEVILLE X MARE (3)

La commission inflige une amende de 10€ à ST AUSTREBERTHE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à ST AUSTREBERTHE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué).

Poule I

Match n°55532197 : FC BREAUTE BRETTEVILLE (2) / AS OURVILLAISE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à AS OURVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55532198: EN ALBÂTRE GASEG (1) / CANY FC (4)

La commission inflige une amende de 10€ à EN ALBÂTRE GASEG pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à CANY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 2).

Poule J

Match n°55536584 : FC LE TRAIT DUCLAIR (2) / US DES VALLEES (1)

La commission inflige une amende de 10€ à US DES VALLEES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule K

Match n°55532414 : AS PETIVILLE (2) / ES YPREVILLAISE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à AS PETIVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à ES YPREVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55532416: AS SASSETOT THEROULD (3) / USF FECAMP (4)

La commission inflige une amende de 20€ à AS SASSETOT THEROULD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs, arbitre et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à USF FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule L

Match n°55532441 : AS STE ADRESSE BUT (2) / RC DU PORT DU HAVRE (5)

La commission inflige une amende de 10€ à AS STE ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeants banc de touche).

Match n°55532444 : LE HAVRE S'PORT FOOT (2) / U FONTAINAISE (3)

La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE S'PORT FOOT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule M

Poule N

Match n°55532798 : SC OCTEVILLE SUR MER (3) / SAFRAN NDIE SPORTS (1)

La commission inflige une amende de 10€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à SAFRAN NDIE SPORTS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55532799 : RC HAVRAIS (2) / LE HAVRE FC 2012 (5)

La commission inflige une amende de 20€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 2).

Poule O

Match n°55532871: GAINNEVILLE AC (13) / ESPC ST GILLES ETAIN (2)

La commission inflige une amende de 10€ à GAINNEVILLE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°55532872 : AC ST ROMAIN COLBOSC (4) / FC DU LITTORAL (1)

La commission inflige une amende de 10€ à AC ST ROMAIN COLBOSC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Match n°55532874 : AS DE MONTIVILLIERS (2) / ES MT GAILLARD (4)

La commission inflige une amende de 20€ à AS DE MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et arbitre assistant 1).

Poule P

Match n°55536712 : FC DU NORD OUEST (1) / GRAND QUEVILLY FC (4)

La commission inflige une amende de 10€ à FC DU NORD OUEST pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

La commission inflige une amende de 20€ à GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et arbitre assistant 2).

Poule Q

Match n°55532899 : CA LONGUEVILLAIS (3) / FC OFFRANVILLAIS (4)

La commission inflige une amende de 10€ à FC OFFRANVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55532900: ENT EVS-USL (13) / AS DAVIGEL DIEPPE (1)

La commission inflige une amende de 30€ à ENT EVS-USL pour non-utilisation de la FMI.

Poule R

Poule S

Match n°55539574: A HOULMOISE BOND FC (2) / GCO BIHORELLAIS (7)

La commission inflige une amende de 10€ à GCO BIHORELLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Match n°55539575 : AS ROUENNAISE DE FOOT (1) / MT ST AIGNAN FC (3)

La commission inflige une amende de 30 € à AS ROUENNAISE DE FOOT pour non-utilisation de la FMI

Match n°55539576 : US MESNIL ESNARD FRA (6) / MAISON QUARTIER GRIEU (5)

La commission inflige une amende de 30 € à US MESNIL ESNARD FRA pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige une amende de 20€ à MAISON QUARTIER GRIEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeants banc de touche absence arbitre assistant 2).

Rencontres du 28/03/2026

U18 D2

Poule B

Match n°55532060 : OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (21) / US GODERVILLAISE (22) du 14 mars 2026

Réserve d'avant match non confirmé de OLYMPIA'CAUX FOOTBALL

La commission donne score acquis sur le terrain

Poule G

Match n°55532398 : S DE GRAND QUEVILLY (21) / STADE SOTTEVILLE CC (22) du 25 avril 2026

La commission inflige une amende de 10€ à S DE GRAND QUEVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule H

Match n°55532478 : FUSC BOIGUILLAUME (22) / AS5V (21) du 14 mars 2026

La commission inflige une amende de 10€ à FUSC BOIGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

U15 D1

Poule C

Match n°55532654 : GRPT US CRIEL EU FC (1) / CANY FC (1) du 18 avril 2026

La commission inflige une amende de 30€ à GRPT US CRIEL EU FC pour non-utilisation de la FMI.

U15 D2

Poule F

Match n°55533104 : GRPT MOULIN ECALLES (2) / AS GOURNAY FOOTBALL (1) du 14 mars 2026

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT MOULIN ECALLES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro de licence arbitre assistant 1).

Poule J

Match n°55547315 : FC BONSECOURS S. LEGE (1) / A. ROUENNAISE DE FOOT (1) du 23 mai 2026

La commission inflige une amende de 10€ à A. ROUENNAISE DE FOOT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

U13 D3

Poule C

Match n°55531140 : MT ST AIGNAN FC (5) / F LA BOUCLE DE SEINE (3) du 9 mai 2026

La commission inflige une amende de 10€ à MT ST AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

La commission inflige une amende de 10€ à F LA BOUCLE DE SEINE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeants banc de touche).

Poule D

Match n° 55531149 : CANY FC (2) / US LILLEBONNAISE (3) du 14 mars 2026

Forfait non déclaré de US LILLEBONNAISE (3)

La commission jugeant en premier instance :

Donne match perdu par forfait à US LILLEBONNAISE (3) sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier CANY FC (2) sur le score de 3 buts à 0 but.

La commission inflige à US LILLEBONNAISE une amende de 99€ pour forfait non déclaré en application des droits du DFSM.

Poule G

Match n°55531330 : RC HAVRAIS (1) / RC DU PORT DU HAVRE (4) joué le 28 mars 2026

La commission inflige une amende de 20€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1, et arbitre).

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule H

Match n°55531351 : LE HAVRE S'PORT FOOT (3) / US DE BOLBEC (3) du 14 mars 2026

La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE S'PORT FOOT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

U13 D4

Poule C

Match n°55537948 : STADE SOTTEVILLE CC (4) / GCO BIHORELLAIS (3) joué le 28 mars 2026

La commission inflige une amende de 10€ à STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule F

Match n°55532019 : GRPT US CRIEL EU FC (2) / AS CANTON D'ARGUEIL (1) du 14 mars 2026

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT US CRIEL EU FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué)

Poule I

Match n°55532195 : CANY FC (4) / FC BREAUTE BRETTEVILLE (2) du 14 mars 2026

La commission inflige une amende de 10€ à CANY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

La commission inflige une amende de 10€ à FC BREAUTE BRETTEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 2).

Poule J

Match n°55536589 : US DES VALLEES (1) / AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE (1) du 4 avril 2026

La commission inflige une amende de 20€ à US DES VALLEES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

Poule K

Match n°55532411 : ES YPREVILLAISE (1) / ENT ASL-JSN-ASBZ (1) du 14 mars 2026

La commission inflige une amende de 20€ à ES YPREVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

Poule L

Match n°55532439 : US ST THOMAS (2) / AS STE ADRESSE BUT (2) du 14 mars 2026

La commission inflige une amende de 10€ à AS STE ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule M

Match n°55532774 : US DES FALAISES (2) / US LILLEBONNAISE (4) joué le 28 mars 2026

La commission inflige une amende de 10€ à US LILLEBONNAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Poule N

Match n°55532795 : RC HAVRAIS (2) / SC FRILEUSE (5) du 14 mars 2026

La commission inflige une amende de 20€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre et assistant 1).

La commission inflige une amende de 10€ à SC FRILEUSE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et assistant 2).

COUPE DU DFSM U18

4 EME TOUR : matchs joués le samedi 04 AVRIL 2026

Match n° : 55537259 : SC OCTEVILLE SUR MER 21 / ESM GONFREVILLE L'ORCHER 22

La commission inflige à une amende de 10€ à ESM GONFREVILLE L'ORCHER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de licence arbitre assistant 2).

5 EME TOUR : 8 ÉQUIPES QUALIFIÉES (1/4 éme de finale)

1	MONT ST AIGNAN FC 21	D1 GB
2	AS MESNIEROISE 21	D2 GE
3	SC OCTEVILLE SUR MER 21	D1 GA
4	F DE LA BOUCLE DE SEINE 21	D1 GC
5	GRPT EFECOCSP 22	D1 GB
6	A.C. ST ROMAIN DE COLBOSC 21	D1 GA
7	FC ROUEN 1899 22	D2 GH
8	FALAISE DU TALOU 21	D1 GC

TIRAGE AU SORT 1/4 EME COUPE DU DFSM U18

Tirage au sort intégral du quatrième tour, matchs programmés **le jeudi 14 Mai 2026** (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

AS MESNIEROISE 21 / MONT ST AIGNAN FC 21

FALAISE DU TALOU 21 / SC ST ROMAIN DE COLBOSC 21

F BOUCLE DE SEINE 21 / GRPT EFECOCSP 22

FC ROUEN 1899 22 / SC OCTEVILLE SUR MER 21

COUPE DU DFSM U15

4 EME TOUR : matchs joués le samedi 04 AVRIL 2026

Match n° : 55537276 : ENT ASM-USL 1 / O PAVILLAIS 1

La commission inflige à ENT ASM-USL une amende de 20€ pour envoi hors délai de la feuille de match.

5 EME TOUR : 8 ÉQUIPES QUALIFIÉES (1/4 éme de finale)

1	RC DU PORT DU HAVRE 1	D2 GA
2	GRPT EFECOCSP 2	D1 GB
3	US MESNIL ESNARD FRANQ 2	D1 GB
4	GRAND QUEVILLY FC 1	D1 GB
5	SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX 1	D1 GA
6	FC OFFRANVILLAIS 1	D2 GG
7	SC FRILEUSE 1	D2 GB
8	ENT AS MESNIEROISE - USL 1	D2 GG

TIRAGE AU SORT COUPE DU DFSM U15

Tirage au sort intégral du quatrième tour, matchs programmés le **jeudi 14 mai 2026** (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

GRPT EFECOCSP 2 / US MESNIL ESNARD FRANQ 2

SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX 1 / ENT AS MESNIEROISE - USL 1

FC OFFRANVILLAIS 1 / RC DU PORT DU HAVRE 1

SC FRILEUSE 1 / GRAND QUEVILLY FC 1

Le Président de séance

Denis OLIVIER



Le Secrétaire

Thierry BLONDEL

